

La récession enrayée, il faut alors restaurer les équilibres



par Hubert Tassin – Président des P.P.

J'ai souvent insisté sur le fait que la distribution des allocations et la croissance de celles-ci étaient la finalité de l'activité de France Galop.

En distribuant des prix de courses et des primes, France Galop crée le cycle qui engage les propriétaires et les éleveurs. C'est de là et, sur la durée de là seulement, que pourra se reformer le dynamisme qui aujourd'hui nous fait cruellement défaut. Mais c'est surtout la répartition de ces allocations qui permet cette recherche des équilibres qui construisent le long terme pour la filière.

La stratégie et la finalité : les allocations

L'historien des courses Jean Trarieux le disait : « les courses sont le plus beau sport du monde... Et le moins désintéressé ». Si nous sommes aujourd'hui dépassés sur le plan des flux financiers peu transparents par certains spectacles baptisés « sports de haut niveau », la formule reste vraie. Les intérêts organisés en réseaux d'influence cherchent évidemment à peser sur la répartition des allocations, prix et primes. Les arguments des uns et des autres se défendent : le gros avantage de rémunération

Vendredi 26 novembre 2021 - N°371

dont bénéficient les acteurs français du Galop dans les compétitions du haut niveau peut ne pas paraître suffisant aux bénéficiaires. Les défenseurs du système pyramidal qui construit l'avenir – dont je suis – rappellent pourtant, chiffres à l'appui, que le système est financé par les courses qui rassemblent le plus grand nombre de partants, et notamment les handicaps. Sans cette catégorie de chevaux, c'est l'ensemble, et singulièrement le haut niveau, qui serait lourdement déséquilibré.

Le tissu des propriétaires français a particulièrement souffert. Si les récentes ventes d'obstacle de Deauville ont, par exemple, limité la casse, on ne doit pas cacher que la plupart des bons papiers sont achetés par des propriétaires étrangers et destinés à quitter le sol français. L'excessive concentration des allocations en plat et plus encore en obstacle, a produit ses effets en période de crise : les plus fragiles réduisent la voilure ou quittent le navire. La baisse de plus de 20% des allocations en termes réels qui aura été encaissée de 2014 à 2021 a produit mécaniquement une baisse de 14% des chevaux à l'entraînement. Les propriétaires s'ajustent avec retard, mais ils s'ajustent : la spirale de récession doit être stoppée. Elle peut l'être.

Une sortie de la spirale de récession

J'ai regretté la passivité des sociétés-mères du Trot et du Galop face aux blocages gouvernementaux pris en réaction à la crise sanitaire : nos filières sont une exception en France, parmi les seules à ne pas avoir obtenu des

compensations d'État. Venant s'ajouter au changement des règles concurrentielles de la loi sur les jeux et paris de 2010 sans compensation fiscale, la crise Covid a finalement consolidé un véritable choc systémique.

La passivité face au transfert en 7 ans de l'ordre d'un milliard d'euros annuels des paris hippiques vers les paris sportifs, celle des deux premières années de l'épidémie de Covid 19, avaient enfermé les filières dans un partenariat déséquilibré avec l'État. Mais les fondamentaux restent bons et le formidable rebond économique de cette année et le pouvoir d'achat qui a progressé, permettent de projeter une vraie reprise des revenus des paris l'année prochaine. Le PMU vise d'approcher le résultat moyen reversé aux courses de 2011 à 2014, avant la stratégie de baisse du chiffre d'affaires de 2018-2019. Il ne prévoit pas (encore) les 840 à 865 millions d'alors (moitié au Trot et moitié au Galop). Mais il refait pas mal de son retard.

Ainsi, les allocations qui seront versées en 2022 vont retrouver en euros courants le niveau de 2017 de l'ordre de 280 millions d'euros. Le retard accumulé depuis 2016 n'est pas refait, surtout en euros constants, mais il faut se féliciter de voir enrayer la spirale de récession. C'est une chance à saisir avec volontarisme.

Reconstruire nos équilibres et investir à nouveau sur les hippodromes

Dans une crise comme celle qu'ont traversé les filières des courses et de l'élevage, le rebond est bien une chance. D'une façon imagée, on dit qu'on

a touché le fond de la piscine. Cette tendance, cette chance, il faut maintenant la saisir.

Nous sommes dans un modèle d'économie mixte et les budgets 2022 du PMU et de France Galop sont bien sûr bâtis avec l'État, dont le Budget reste le premier bénéficiaire des prélèvements sur les paris hippiques. On ne doit jamais perdre de vue que les ressources des sociétés de courses dont dépendent les allocations, donc le fonctionnement de l'écosystème, sont la part des prélèvements sur les paris hippiques que la Loi de Finance nous affecte.

Évidemment, les représentants de l'État, ceux délégués par les ministres de l'Agriculture et du Budget, seront attentifs à l'orientation des flux financiers du redressement. Dans un cadre associatif, tous les membres doivent bénéficier d'une même attention de la part de ceux qui dirigent et qui prennent les décisions. Ce n'est qu'ainsi que la stratégie peut véritablement s'inscrire dans la durée et respecter les principes de l'économie mixte. Il ne peut pas être question qu'une association comme l'est une société-mère soit captée par des intérêts catégoriels ou particuliers en laissant d'autres membres sur le bord de la route.

C'est toute la difficulté de la gestion de France Galop qui doit analyser les conséquences de chacune de ses décisions à l'aune de la recherche de l'équilibre entre les différentes catégories de propriétaires et d'éleveurs, les régions et les hippodromes, le plat et l'obstacle... Et comme tout équilibre est par définition instable il faut en permanence affiner la politique, la corriger, l'adapter en s'interdisant de céder aux certitudes définitives. Dans la séquence si particulière du

début de redressement qui s'ouvre à nous, la marge de manœuvre est réelle, ces impératifs sont plus importants encore.

Les leçons de la récession des quatre dernières années dictent la stratégie : les propriétaires, éleveurs et entraîneurs qui forment la base et le milieu de l'ensemble doivent être ciblés par le rattrapage. Il faut reconstituer les effectifs : la qualité ne peut reposer que sur le nombre, la dynamique des paris aussi. Les programmes 2022 de plat et d'obstacle devront s'inscrire dans une démarche de reconstruction après une période de repli sur soi qui a restreint les effectifs vers le haut de la pyramide. J'ai compris de récentes rencontres avec nos tutelles d'État qu'elles seront vigilantes à ce que leur soutien se traduise dans cet impératif, comme dans la reprise d'investissements sur les hippodromes après plusieurs années de blocage.

Les programmes 2022, premiers pas de la reconstruction

Reconstruire à partir de la base, c'est-à-dire à partir des fondations de notre système semble du plus élémentaire bon sens. Notre maillage régional fait partie de ces fondations. Les propriétaires dont les effectifs sont en régions doivent pouvoir voir les chevaux courir à proximité de chez eux, y compris lorsqu'ils sont à Marseille... Depuis longtemps on évoque cette nécessité de travailler sur des déplacements optimisés – avec le souci de l'empreinte carbone et des bonnes pratiques de bien-être animal - sans vraiment concrétiser de belles déclarations d'intention. C'est donc le moment de s'y atteler dès 2022

Nous avons le grand atout de disposer d'un maillage territorial de bonne qualité. Ces dernières décennies, les hippodromes ont beaucoup fait progresser leurs infrastructures. Ils doivent poursuivre. La politique de décentralisation que nous avons mis en place avec dynamisme aura porté ses fruits. Ce serait tellement contreproductif de la remettre en cause au nom d'une pseudo et hypocrite remise à plat de la « carte de France des hippodromes » !

Nous espérons avoir touché le fond de la piscine. De la façon dont seront affectées les sommes retrouvées dépendra la suite. On est loin d'avoir comblé le trou. Si on tient compte de l'inflation déclarée (alors que celle subie par les propriétaires est supérieure), les allocations prévues pour 2022 resteront inférieures de 12% à celles de 2014. De 2007 à 2011, les allocations couvraient 55 % à 57 % des frais d'entretien acquittés par les propriétaires pour un effectif de 10.000. C'est le niveau qui assure la croissance. En 2017, on était encore à 51 % et on sera tombé cette année à 43 % (après 36 % l'année dernière).

Les priorités pour l'année prochaine s'imposent d'elles-mêmes. Pour revenir dans une équation de croissance pour nos filières, pour retrouver le quota de 53- 55 %, il va falloir construire un partenariat de long terme avec l'État : stratégie des paris gérée en commun et meilleur partage de sort fiscal, en contrepartie d'engagements de service public pour distribuer les sommes retrouvées exclusivement aux acteurs français et développer le maillage territorial. Les programmes 2022 doivent être un premier pas pour une restauration réelle

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr